1668 (4 juillet)

300

ARREST
DV CONSEIL
D'ESTAT DV ROY.

Contre la Lettre Circulaire des S^rs Eueſques d'Alet, Pamiez, Beauuais & Angers.

Du 4. Iuillet 1668.

A PARIS,
Par les Imprimeurs & Libraires ordinaires du Roy.
M. DC. LXVIII.

301

EXTRAIT DES REGISTRES du Conſeil d'Eſtat.

Du 4. iour de Iuillet 1668.

LE ROY eſtant en ſon Conſeil, s'eſtant fait repreſenter la Lettre que l'on nomme Circulaire imprimée par l'ordre des Srs Eueſques d'Alet, Pamiez, Beauuais & Angers auec leurs ſouſcriptions, par eux enuoyée à tous les Archeueſques & Eueſques de ce Royaume, auſquels outre la Lettre imprimée ils ont écrit en particulier pour les inuiter de s'vnir auec eux pour ſe plaindre de l'expedition du Bref de ſa Sainteté, qui commet des Eueſques pour proceder contre eux en la forme portée par ledit Bref: Et dautant que ce procedé eſt vne entrepriſe contre toutes les formes religieuſement obſeruées de tout temps en ce Royâume, SA MAIESTE' ESTANT EN SON CONSEIL, a ordonné & ordonne que ladite Lettre generale & les particulieres ſeront ſupprimées, & que les Archeueſques, & Eueſques qui les ont re-

Cau
Wing
Fol 10
oZ
144
.A1
V.2
no. 33

ceuës les enuoyeront au premier iour à Monsieur le Chancellier, leur faisant deffences d'y auoir égard, & d'y faire aucune response; Et que cy-apres les Archeuesques & Euesques qui auront connoissance de quelque chose qui regardera l'interest general du Clergé de France seront tenus de s'adresser à sa Majesté pour leur pouruoir selon qu'Elle le iugera raisonable, sans entreprendre de faire ny adresser aucune Lettre Circulaire sur ce sujet, qu'ils n'ayent auparauant obtenu sa permission. FAIT au Conseil d'Estat du Roy sa Majesté y estant, tenu à S. Germain en Laye le 4. Iuillet 1668.

Signé LE TELLIER.

Collationné

THE NEWBERRY LIBRARY